



Conseil économique et social

Distr. générale
9 septembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

Première session

Genève, 18 et 19 novembre 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015

Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans l'annexe II du document intitulé Décision relative au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en lui donnant pour mandat de mener des activités concrètes axées sur des résultats qui, dans le respect de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, favorisent considérablement le développement de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts se concentrera sur: a) les réglementations et les mesures à prendre; et b) l'échange des meilleures pratiques relatives à diverses sources d'énergie renouvelables, y compris la biomasse, en vue d'accroître leur part dans la panoplie énergétique mondiale.
3. Le mandat du Groupe est approuvé jusqu'en décembre 2015, et pourrait être prorogé.

GE.14-15920 (F) 131014 221014



* 1 4 1 5 9 2 0 *

Merci de recycler



II. Activités concrètes

4. Le Bureau du Comité de l'énergie durable et les candidats désignés pour siéger au Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable proposent de mener les activités suivantes:

A. Déterminer l'état de développement des sources d'énergie renouvelables dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Descriptif: Le Groupe d'experts déterminera l'état de développement des sources d'énergie renouvelables afin d'établir une référence pour des activités ultérieures. Il collaborera en cela avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21).

Travail à faire:

- a) Procéder à un examen des études/analyses pertinentes afin d'établir une référence pour les énergies renouvelables dans la région de la CEE; et
- b) Dans le cadre de cet examen, et si besoin est, sonder les États membres de la CEE pour connaître les situations, projets, conditions-cadres et instruments qui, au niveau national, contribuent largement à développer l'utilisation des énergies renouvelables dans la région.

Résultats attendus: Rapport à soumettre à l'examen du Groupe d'experts.

Calendrier:

- a) Examen de la documentation au niveau régional: rapport préliminaire établi à partir des données existantes pour novembre 2014; rapport de fond sur l'état des énergies renouvelables dans la région élaboré avec les principaux partenaires pour novembre 2015, sous réserve de la disponibilité de ressources;
- b) Présentation des résultats au Comité de l'énergie durable: sessions de 2014-2015.

B. Identifier les communautés de la région de la Commission économique pour l'Europe qui n'ont pas accès à l'énergie et leur apporter un soutien

Descriptif: À leur demande, le Groupe d'experts aidera les États membres à identifier les communautés qui n'ont pas accès à l'énergie. Il suggérera également des moyens qui leur permettront d'accéder dès que possible à des sources d'énergie renouvelables ou autres. L'aide du secteur privé pourrait être sollicitée pour atteindre cet objectif.

Travail à faire:

- a) Établir une carte des communautés qui, dans la région de la CEE, n'ont pas accès à l'énergie;
- b) Engager un dialogue multipartite sur la question de la fourniture d'électricité et de chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables à ces communautés. Identifier et contacter des interlocuteurs dans les organisations gouvernementales,

non gouvernementales, financières et internationales, ainsi qu'au sein du secteur privé et des milieux universitaires;

c) Concevoir un plan d'action en faveur d'une énergie durable pour tous dans la région de la CEE en collaboration avec les autres groupes d'experts et le Comité, puis commencer à le mettre en œuvre avec l'aide du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et d'autres acteurs internationaux afin que ces communautés aient plus rapidement accès à l'énergie; et

d) Déterminer, grâce à un dialogue multipartite, les mesures gouvernementales et meilleures pratiques susceptibles de soutenir l'utilisation et la mise en place de technologies fondées sur des énergies renouvelables dans les zones de la région de la CEE sans accès à l'énergie.

Résultats attendus:

- a) Carte situant les communautés sans accès à l'énergie;
- b) Plan d'action en faveur de l'énergie durable pour tous dans la région de la CEE.

Calendrier:

a) Tour d'horizon préliminaire des communautés sans accès à l'énergie: novembre 2014; cartographie de ces communautés: novembre 2015, sous réserve de la disponibilité de ressources;

b) Avant-projet de plan d'action en faveur de l'énergie durable pour tous dans la région de la CEE: février 2015;

c) Peaufinage puis mise en œuvre du plan d'action avec l'aide du secteur privé: en cours;

d) Tableau récapitulatif des mesures gouvernementales/meilleures pratiques susceptibles de soutenir l'utilisation et la mise en place de technologies fondées sur des énergies renouvelables dans les zones sans accès à l'énergie: septembre 2015.

C. Procéder au sein de la région de la Commission économique pour l'Europe à l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques sur les moyens de favoriser largement le développement des énergies renouvelables

Descriptif: Le Groupe d'experts encouragera l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre experts de tous les États membres concernant les moyens d'accroître sensiblement la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Ceci se fera en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE et la Banque mondiale.

Travail à faire:

a) Identifier et contacter les principaux interlocuteurs dans les organisations gouvernementales, non gouvernementales, financières et internationales ainsi que chez les fournisseurs d'énergie et dans les milieux universitaires et travailler de concert avec eux (par exemple grâce à des échanges interactifs par voie électronique) à recenser les bonnes pratiques sur les moyens de favoriser largement le développement des énergies renouvelables, qui seront présentées à la première réunion du Groupe d'experts;

b) Élaborer un tableau récapitulatif des bonnes pratiques et des mesures ayant réellement un impact important en faisant apparaître également les pays qui les appliquent déjà de façon à faciliter l'échange de données d'expérience entre tous les experts de la région; et

c) Recenser et diffuser les bonnes pratiques, les mesures ayant un impact important et les procédures applicables à une transition énergétique vers une utilisation croissante de l'énergie renouvelable, en vue d'établir à terme des normes de la CEE applicables à cette forme d'énergie.

Résultats attendus:

a) Tableau récapitulatif des bonnes pratiques, des mesures ayant un impact important et des pays qui les appliquent;

b) Suggestions quant à la poursuite des travaux sur l'élaboration et la mise en place de normes de la CEE applicables à terme aux énergies renouvelables;

c) Rapport sur les bonnes pratiques.

Calendrier:

a) Présentation de la première version du tableau récapitulant les principaux domaines d'action à la première réunion formelle du Groupe d'experts: novembre 2014;

b) Recueil auprès des pays et diffusion des bonnes pratiques et facilitation des échanges de données d'expérience visant à améliorer/compléter le tableau: à partir de novembre 2014;

c) Sur cette base, suggestions de bonnes pratiques, de mesures ayant un impact important et de procédures applicables à une transition énergétique vers une utilisation sans cesse croissante de l'énergie renouvelable, en vue de proposer l'élaboration et la mise en place de normes de la CEE applicables à terme à cette forme d'énergie: novembre 2014-septembre 2015.

D. Autres activités

5. Les États membres voudront peut-être également décider de concevoir, pour le Comité de l'énergie durable, d'autres activités concrètes et axées sur des résultats, qui entrent dans le cadre des mandats déterminés d'un commun accord, à savoir:

a) En coopération avec l'IRENA, l'AIE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale et d'autres acteurs compétents, procéder à une analyse du potentiel et de la compétitivité des technologies fondées sur les énergies renouvelables dans la région par rapport à la production d'énergie à partir de combustibles fossiles;

b) Identifier les principaux obstacles et avantages/facteurs susceptibles d'attirer les investissements dans la fourniture d'énergie à partir de sources renouvelables, notamment en étudiant le subventionnement et la tarification de l'énergie, ainsi que les bonnes pratiques qui pourraient servir de référence pour surmonter les obstacles aux investissements dans les énergies renouvelables.

6. Les activités relevant du sous-programme relatif à l'énergie durable viennent en complément d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier le sous-programme sur le bois et la foresterie mené conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le sous-programme logement, aménagement du territoire et population, et le sous-programme statistique, et sont réalisées en coordination et en coopération avec ces sous-programmes.